



angers Loire métropole

communauté d'agglomération

# CHARTRE D'ENGAGEMENT

Plan Climat Énergie Territorial  
2011-2014



# SOMMAIRE

## 1- Pourquoi lutter contre le dérèglement climatique ?

- a. Les réponses internationales et européennes concernant le changement climatique
- b. Les réponses nationales
- c. La réponse d'Angers Loire Métropole

## 2- La Charte d'engagement du Plan Climat Energie Territorial d'Angers Loire Métropole 2011/2014

- a. Les engagements d'Angers Loire Métropole
- b. Les engagements des signataires

## 1. Pourquoi lutter contre le dérèglement climatique ?

Le climat terrestre est un ensemble unique, indivisible, qui ignore les frontières. Ainsi, la question du changement climatique est devenue la première question politique, affaire de tous les pays et de chaque citoyen, qui soit réellement à solidarité obligatoire.

Les gaz à effet de serre (GES) ont un rôle important dans la régulation du climat. Sans eux, la température moyenne sur terre serait de - 18 °C au lieu de + 15 °C et la vie n'existerait peut-être pas. Toutefois, depuis le XIXe siècle, l'homme a considérablement accru la quantité de ces GES présents dans l'atmosphère (+70% entre 1970 et 2007), accélérant le dérèglement climatique : réchauffement, hausse du niveau de la mer (+ 17 cm au cours du XXème siècle), ...

Parallèlement, s'est produite la crise pétrolière des années 70, renforcée par la prise de conscience de l'épuisement des ressources naturelles. Ainsi, la question énergétique rejoint celle du climat par la nécessité de se désengager des combustibles fossiles.

### a- Les réponses internationales et européennes concernant le changement climatique :

- **La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)**, instaurée en 1992, lors du sommet de la Terre de Rio de

Janeiro. Ce traité, non contraignant, encourage les pays développés à stabiliser leurs émissions de GES. A ce jour, 193 pays ont signé et ratifié la CCNUCC.

- **Le Protocole de Kyoto (1997-1998)**, juridiquement plus contraignant, engage les pays signataires à procéder à des réductions spécifiques de gaz à effet de serre. L'objectif était d'atteindre une réduction générale de 5% de gaz à effet de serre d'ici 2012 par rapport aux niveaux de 1990. La plupart des parties à la CCNUCC, à l'exception notable des Etats-Unis, ont également signé et ratifié ce protocole.

En signant le protocole de Kyoto en 1998, l'Union Européenne (UE) a souhaité aller plus loin que les objectifs internationaux et s'est engagée à réduire de 8 % le niveau de ses émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990, pour la période 2008-2012.

C'est pourquoi, la Commission européenne a publié, en janvier 2007, une série de propositions fixant des objectifs ambitieux. En les validant en mars 2007, le Conseil européen a donné un nouvel élan au sein de l'UE pour lutter contre le réchauffement climatique. L'objectif affiché est de limiter ce réchauffement à 2 °C d'ici 2100, sachant que seulement 6°C nous séparent de la dernière ère glaciaire.

## b- Les réponses nationales :

De son côté, la **France** a souhaité être encore plus ambitieuse. Selon les conclusions du Grenelle de l'environnement, le pays s'est engagé à **diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050**. Une série de mesures concernant le bâtiment, les transports et l'énergie est donc prévue par la loi. Ainsi, sous réserve de l'adoption du décret fixant les modalités de mise en œuvre, les entreprises de plus de 500 salariés et les collectivités de plus de 50 000 habitants se verront dans l'obligation d'établir un bilan de leurs émissions de GES et d'adopter un **plan énergie climat** d'ici fin 2012.

En effet, dans un pays comme la France, la moitié des émissions de GES provient des activités de ses habitants dans leur vie privée : le chauffage domestique, les déplacements notamment en voiture, les pratiques alimentaires et les divers actes de consommation. Ainsi, pour agir efficacement contre le réchauffement climatique, il faut repenser nos usages, nos modes de consommation de l'énergie et modifier nos comportements. Cela signifie que la question du changement climatique ne pourra pas être résolue sans aller chercher l'adhésion de chaque personne.

## c- La réponse d'Angers Loire Métropole :

Par leur fonctionnement, les collectivités locales pèsent pour 10 % dans le total des émissions. Et au-delà, par l'exercice de leurs compétences (transports en commun, logement, ...), elles peuvent impacter 50 % des émissions.

Depuis 2008, Angers Loire Métropole s'est donc orienté vers une politique énergétique et climatique à travers l'élaboration

d'un **Plan Climat Energie Territorial**. Il s'agit d'un projet de développement durable, multi partenarial et traduisant l'engagement de la collectivité et des acteurs du territoire dans la lutte contre le changement climatique et la maîtrise des consommations énergétiques.

La mise en place du Plan Climat Energie Territorial a suivi les grandes phases suivantes :

- L'information des élus et du public sur les enjeux du changement climatique ;
- La réalisation d'un **diagnostic du territoire** avec l'établissement de deux bilans carbone : celui des activités directes des services de la Collectivité et celui de l'ensemble du territoire ;
- Une préparation des **priorités d'action** du PCET dans un cadre ouvert de co-construction avec les acteurs du territoire (services publics, secteurs économiques, associations...);
- L'établissement d'un **cadre stratégique** qui constituera la feuille de route dans la longue durée ;
- Un premier **plan d'action** pour la période 2011-2014.

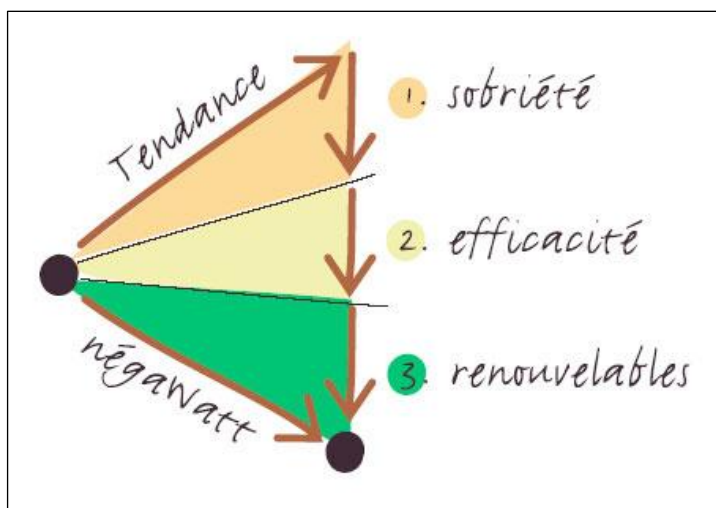
Ce programme d'actions vise deux objectifs pour le territoire d'ici 2020 :

- **l'atténuation**, il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant de 20% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées localement dans la perspective du Facteur 4 (diviser par 4 les émissions d'ici 2050) ;

- l'**adaptation**, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire :
  - Anticiper les effets attendus induits par les changements climatiques
  - S'adapter à la fin d'un accès peu cher aux énergies fossiles.

Il s'inscrit dans la démarche « **négaWatt** », qui se décline selon trois principes :

- **La sobriété énergétique**, qui consiste à supprimer les gaspillages et les besoins superflus ;
- **L'efficacité énergétique**, qui permet de réduire les consommations d'énergie pour un besoin donné ;
- **Les énergies renouvelables** qui répondent à nos besoins énergétiques avec un faible impact sur notre environnement et une gestion décentralisée.



## 2. La Charte d'engagement du Plan Climat Energie Territorial d'Angers Loire Métropole

Si la loi Grenelle II, invite les collectivités de plus de 50.000 habitants à réaliser un Plan Climat Energie Territorial d'ici fin 2012, Angers Loire Métropole souhaite aller plus loin et dépasser cette exigence réglementaire minimale, en recherchant une large mobilisation afin d'obtenir un soutien actif des acteurs et leur implication massive dans la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial.

En effet, les objectifs européens assignés de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020 auront fort peu de chances d'être atteints si les acteurs des territoires, à commencer par le tissu de PME et les ménages, ne sont pas fortement impliqués dans l'action.

Ainsi, le Plan Climat Energie Territorial, élaboré après une vaste concertation menée par Angers Loire Métropole, avec l'ensemble des acteurs, nécessite pour sa réussite, la mobilisation de toutes les forces en présence sur le territoire (citoyens, entreprises, associations, collectivités, ...).

Dans cette optique, Angers Loire Métropole propose une **Charte d'engagement** des acteurs pour la mise en œuvre de son Plan Climat Energie Territorial. Elle a pour objectif de :

- **Fédérer** l'ensemble des acteurs et partenaires, privés ou publics, décideurs politiques et société

civile, autour d'objectifs communs de lutte contre le changement climatique ;

- **Formaliser** l'engagement de chacun, auprès d'Angers Loire Métropole, sur les enjeux « énergie/climat », et ce jusqu'à l'adoption du deuxième plan climat ;
- **Aider** les signataires à engager des actions concrètes de lutte contre le changement climatique et la maîtrise de l'énergie.

Les engagements sont présentés suivant quatre étapes indispensables au projet :

- s'organiser,
- agir,
- sensibiliser
- et évaluer.

*La présente charte est annexée au programme d'actions du Plan Climat Energie Territorial d'Angers Loire Métropole et en fait partie intégrante*

## a- Les engagements d'Angers Loire Métropole

Angers Loire Métropole s'engage à :

- respecter, dans le cadre de son activité et à minima, les mêmes engagements que ceux demandés aux signataires ;
- mettre en œuvre son propre plan d'action contre le changement climatique et pour la maîtrise de la demande en énergie ;
- créer une dynamique territoriale incluant l'ensemble des acteurs du territoire.

## LES ENGAGEMENTS D'ANGERS LOIRE METROPOLE POUR SON TERRITOIRE

2008 – 2010 : Bilan carbone Et Phase de concertation	2011 – 2014 : Plan Climat Energie Territorial		
	Axe 1 <b>Etre une collectivité exemplaire</b> Axe 3 <b>Agir pour réduire les émissions</b>	Axe 2 <b>Sensibiliser, mobiliser les acteurs et animer le territoire</b>	
S'ORGANISER	AGIR	SENSIBILISER	EVALUER
<p><b>Quantifier</b> les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités du territoire (collectivités, industries, logement, déplacements, ...) <i>Le Bilan Carbone de 2008 est disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.angersloiremetropole.fr/projets-et-competences/developpement-durable/bilan-carbone-d-angers-loire-metropole/index.html">http://www.angersloiremetropole.fr/projets-et-competences/developpement-durable/bilan-carbone-d-angers-loire-metropole/index.html</a></i></p> <p><b>Associer</b>, en amont de l'écriture du plan d'actions, les différentes catégories d'acteurs du territoire. La concertation, organisée de novembre 2009 à juin 2010, a réuni plus de 300 acteurs au travers d'une trentaine d'ateliers et de trois forums. Ainsi, 500 propositions d'actions ont émergé. <i>Le cahier de la concertation est disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.angersloiremetropole.fr/projets-et-competences/developpement-durable/plan-climat/le-bilan-de-la-concertation-le-cahier/index.html">http://www.angersloiremetropole.fr/projets-et-competences/developpement-durable/plan-climat/le-bilan-de-la-concertation-le-cahier/index.html</a></i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Axe 1 :</b></p> <p>Viser l'<b>exemplarité</b> des acteurs publics (commande publique responsable, télétravail, gestion énergétique des bâtiments publics, gestion des déchets)</p> <p><b>S'adapter</b> au changement climatique et renforcer les <b>solidarités</b> (projets de coopération Nord-Sud et Nord-Nord, précarité énergétique, plan local d'adaptation, biodiversité)</p> <p><b>Aménager</b> et construire le territoire de demain : sobre, compact et mixte (thermographie aérienne, Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat, transports, énergies renouvelables, urbanisme)</p> <p style="text-align: center;"><b>Axe 3</b></p> <p><b>Accompagner</b> les mutations des activités économiques du territoire à la transition énergétique (transports de marchandises, économies d'énergies, consommation locale, circuits-courts, tourisme, éco-filières, formation, manifestations durables)</p> <p>Assurer le <b>portage financier</b> dans la durée et avec tous les acteurs (approche en coût global, Société d'Economie Mixte Energies, éco-conditionnalité, financements innovants)</p>	<p><b>Sensibiliser</b>, éduquer et former les angevins et les acteurs aux enjeux « énergie/climat » (jeune public, habitants, agents, élus)</p> <p><b>Mobiliser</b> le territoire pour s'engager ensemble face au défi climatique (Agence Locale de l'Energie du Climat, Conseil en Energie Partagé)</p>	<p><b>Animer</b>, suivre et évaluer le plan Climat Energie Territorial</p>

## LES ENGAGEMENTS D'ANGERS LOIRE METROPOLE VIS-A-VIS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Mettre à disposition des signataires une **boîte à outils « énergie – climat »** leur permettant d'être accompagnés dans la réalisation de leurs engagements.

Celle-ci se déclinera en quatre parties correspondant aux étapes de la charte : s'organiser, agir, sensibiliser et évaluer. Chacune de ces étapes est explicitée et contient des ressources ainsi que des supports de communication utiles à la mise en œuvre d'actions « énergie- climat ». Par exemple, la boîte à outils fournira des outils clé en main aux structures signataires pour estimer ses consommations d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre.

**Soutenir et valoriser** les actions engagées par les signataires.

**Suivre** les actions et **recueillir** les évaluations des signataires.

**Communiquer** sur la mise en œuvre de son plan d'actions et rendre compte de son évaluation.

Rédiger et diffuser régulièrement **une newsletter** à l'ensemble des signataires pour informer sur l'actualité, les retours d'expérience et les événements « énergie-climat » sur le territoire.

Organiser, au minimum une fois par an, un **Forum angevin du Climat** rassemblant l'ensemble des signataires et tous les acteurs du territoire pour rendre compte de l'avancée du Plan Climat Energie Territorial, échanger et débattre.

**Favoriser l'échange** régulier d'expériences entre les signataires et Angers Loire Métropole.

Poursuivre la **mobilisation** des acteurs autour de la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial.



## b- Les engagements des signataires

La moitié des émissions de gaz à effet de serre découlent de l'activité des ménages et près de 40 % de celle des acteurs économiques. La réussite du Plan Climat Energie Territorial nécessite donc d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire.

A travers la signature de cette charte d'engagement, les acteurs s'engagent auprès d'Angers Loire Métropole à mettre en œuvre des actions pour l'aider à atteindre les objectifs du Plan Climat Energie Territorial d'ici 2020 soit: **l'atténuation et l'adaptation** au regard des enjeux énergétiques et climatiques du 21<sup>ème</sup> siècle.

Ainsi le signataire peut s'engager :

- **au nom d'une structure** de toute taille et tout statut confondus (entreprise, association, administration, établissement scolaire, artisan/commerçant, exploitation agricole, ...) qu'il représente ;
- **à titre individuel**

Pour cela, il s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

ENGAGEMENTS AU NOM D'UNE STRUCTURE			
S'ORGANISER	AGIR	SENSIBILISER	EVALUER
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Désigner un <b>référent</b> Energie/Climat au sein de la structure (deux pour les collectivités : un élu et un technicien)</li> <li>→ Faire une <b>estimation</b> de ses consommations d'énergie et de ses émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de la structure</li> <li>→ Se fixer des <b>objectifs</b> pour lutter contre le réchauffement climatique (sobriété énergétique, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mettre en place des <b>actions</b> simples et concrètes pour diminuer les consommations d'énergie et/ou les émissions de gaz à effet de serre de la structure</li> <li>→ S'interroger sur les <b>impacts</b> des projets et/ou activités de la structure en termes « de consommations d'énergie », « d'émission de gaz à effet de serre » et/ou « d'adaptation au changement climatique », et tenter de les <b>minimiser</b> et/ou de les <b>compenser</b>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Sensibiliser</b> les parties prenantes (personnel, clients, fournisseurs, adhérents...) de la structure aux enjeux climatiques et énergétiques du 21<sup>ème</sup> siècle</li> <li>→ Faire connaître et <b>échanger</b> avec les parties prenantes (personnel, clients, fournisseurs, adhérents...) sur les actions « énergie-climat » mises en place par la structure</li> <li>→ <b>Participer</b>, en fonction de ses disponibilités, aux principaux événements du Plan Climat Energie Territorial d'Angers Loire Métropole (forums, cycles de conférences,...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Suivre et <b>évaluer</b> les actions mises en place par la structure</li> <li>→ <b>Communiquer</b> sur les résultats des évaluations aux parties prenantes (personnel, clients, fournisseurs, adhérents...) et les transmettre à Angers Loire Métropole</li> <li>→ <b>Réajuster</b> les objectifs au regard de ces évaluations</li> </ul>

Pour cela, il s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

ENGAGEMENTS OBLIGATOIRES A TITRE INDIVIDUEL			
S'ORGANISER	AGIR	SENSIBILISER	EVALUER
<p>→ <b>Identifier</b> ses bonnes pratiques en termes de maîtrise de l'énergie, de consommation responsable, de déplacements, de gestion des déchets, ...</p> <p>→ <b>Estimer</b> ses consommations d'énergies et ses émissions de gaz à effet de serre en réalisant son Bilan Carbone® sur le site internet spécialisé <a href="http://www.coachcarbone.org">www.coachcarbone.org</a></p>	<p>→ <b>Agir</b> au quotidien pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et ses consommations d'énergie</p> <p>→ <b>Participer</b>, en fonction de ses disponibilités, aux principaux événements du Plan Climat Energie Territorial d'Angers Loire Métropole (forums, cycles de conférences,...)</p>	<p>→ <b>Sensibiliser</b> son entourage au changement climatique et à ses conséquences ainsi qu'à la maîtrise de la demande en énergie</p> <p>→ <b>Echanger</b> et faire part de son engagement à son entourage et l'inciter à signer la charte</p>	<p>→ <b>Faire un point d'étape</b> sur ses bonnes pratiques et se fixer de nouveaux objectifs si besoin</p> <p>→ <b>Estimer</b> son Bilan Carbone® à échéance fixe (à minima tous les ans) sur le site internet spécialisé <a href="http://www.coachcarbone.org">www.coachcarbone.org</a></p> <p>→ <b>Transmettre</b> les résultats des Bilans Carbone® à Angers Loire Métropole</p>





**Coupon d'adhésion :**

En tant que signataire de la présente charte, je m'engage à respecter l'ensemble des engagements cités dans le document ci-joint. En tant que représentant d'une structure / En tant que citoyen (rayer la mention inutile) il en tient de ma responsabilité de mettre en œuvre ces engagements d'ici la fin du 1<sup>er</sup> plan d'actions d'Angers Loire Métropole.

*Coupon à retourner à :*

Angers Loire Métropole - Mission développement durable  
CS 80011 – 49020 Angers cedex 02

Contacts :

Christelle SIX ou Marie LEDOYEN

Tel : 02 41 05 58 35

Mail : [christelle.six@angersloiremetropole.fr](mailto:christelle.six@angersloiremetropole.fr) /  
[marie.ledoyen@ville.angers.fr](mailto:marie.ledoyen@ville.angers.fr)

Nom.....Nom juridique.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

E-mail.....Téléphone.....

*Fait à Angers, le*

*Signature du partenaire*







## **Mission Développement Durable**

Contacts :

Christelle SIX ou Marie LEDOYEN

Mail : [christelle.six@angersloiremetropole.fr](mailto:christelle.six@angersloiremetropole.fr) / [marie.ledoyen@ville.angers.fr](mailto:marie.ledoyen@ville.angers.fr)

CS 80011 – 49020 Angers cedex 02  
Tél. : 02 41 05 58 35 Fax : 02 41 05 58 28  
[www.angersloiremetropole.fr](http://www.angersloiremetropole.fr)